





architectes

« Ce plan peut être sujet à de légères modifications (de côtes et de surfaces, de configuration et d'implantation des appareils sanitaires) pour des raisons techniques ou architecturales. L'ensemble des soffites, retombées de poutres et volets roulants ne peut pas être indiqué sur les plans. Une tolérance des côtes est admise suivant le code civil. Le mobilier est représenté à titre indicatif. »

"LES BALCONS DE L'OCEAN" Résidence de Tourisme Rue du Grand Vivier 40600 BISCARROSSE-PLAGE

LOGEMENT N° 2.09

BATIMENT: $\frac{3}{3}$

TYPE:

ETAGE 1

ETAGE 2

COMBLES





